SIAAP Service public de l'assainissement francilien	RAPPORT DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	cofrac ESSAIS Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande : **VALORISATION AGRO BTC (3616)**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **01/07/2022**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-2022-3454**
Rapport autorisé le : **15-JUIL.-2022 14:08**

SIAAP SEINE AVAL
Delphine LEGRAND
FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.
Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO22-22140 / BTC prélevé le 29-JUIN -2022 00:00
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Semaine prélèvement		01/07/2022				26	-		
Matières Sèches	NF EN 15934	01/07/2022	*			40.2	%		
Matières Volatiles %MB	NF EN 15935	01/07/2022	*			16.23	% sur brute		
C élémentaire brut	NF EN ISO 21663	05/07/2022	*			11.09	% sur brute		
C élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	05/07/2022	*			110.90	kg/(t MB)		
N élémentaire brut	NF EN ISO 21663	05/07/2022	*			0.86	% sur brute		
N élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	05/07/2022	*			8.60	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	05/07/2022				12.9	-		
Sélénium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17294-2	07/07/2022	*			5.9	mg/kg MS		
Mercure	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17852	06/07/2022	*			1.2	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Aluminium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	15/07/2022	*			7608	mg/kg MS		
Bore	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	06/07/2022				<34	mg/kg MS		
CALCIUM (en CaO)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	06/07/2022	*			4.84	% sur brute		
Cadmium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	06/07/2022	*			1.8	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	06/07/2022	*			6.7	mg/kg MS		
Chrome	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	06/07/2022	*			56.1	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Cuivre	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	06/07/2022	*			639	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Fer	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	06/07/2022	*			85233	mg/kg MS		
POTASSIUM (en K2O)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	06/07/2022	*			0.07	% sur brute		
Arsenic	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17294-2	07/07/2022	*			4.6	mg/kg MS		
MAGNÉSIUM (en MgO)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	06/07/2022	*			0.43	% sur brute		
Manganèse	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	06/07/2022	*			226	mg/kg MS		
Molybdène	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	06/07/2022	*			10.5	mg/kg MS		
Sodium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	06/07/2022	*			440	mg/kg MS		
Nickel	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	06/07/2022	*			33.1	mg/kg MS	200	mg/kg MS
Plomb	NF EN ISO 54321, NF EN	06/07/2022	*			127	mg/kg MS	800	mg/kg MS

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
	ISO 11885								
Soufre	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	06/07/2022	*			26193	mg/kg MS		
Zinc	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	06/07/2022	*			1569	mg/kg MS	3000	mg/kg MS
Somme des 4 métaux : Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc	Calcul	06/07/2022				2297	mg/kg MS	4000	mg/kg MS
PCB 28	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	01/07/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 52	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	01/07/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 101	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	01/07/2022	*		r	0.013	mg/kg MS		
PCB 118	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	01/07/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 138	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	01/07/2022	*		r	0.025	mg/kg MS		
PCB 153	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	01/07/2022	*		r	0.024	mg/kg MS		
PCB 180	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	01/07/2022	*		r	0.019	mg/kg MS		
Somme 7 PCB	Calcul	01/07/2022			r	0.12	mg/kg MS	0.8	mg/kg MS
Fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	01/07/2022	*		r	0.68	mg/kg MS	5	mg/kg MS
Benzo[b]fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	01/07/2022	*		r	0.35	mg/kg MS	2.5	mg/kg MS
Benzo[a]pyrène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	01/07/2022	*		r	0.30	mg/kg MS	2	mg/kg MS
Phosphore total (P2O5)	SIAAP_MOP_00096, SIAAP_MOP_00007 et tableur de calcul des oxydes LOG-084	05/07/2022	*		r	3.82	% sur brute		
Azote ammoniacal (NH4)	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00053	04/07/2022	*		r	0.161	% MB		
pH	NF EN 15933	01/07/2022	*		r	8.2	unité pH		
Température de mesure du pH	Méthode interne	01/07/2022				20.9	°C		
Refus	NF EN 16179	04/07/2022	*			<5.0	%		
Masse de matériaux étrangers retirés	NF EN 16179	01/07/2022	*			0.0	g		

Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Observations liées aux résultats :
Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés. Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.

Légende :
BO : BOUE

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

SIAAP Service public de l'assainissement francilien	RAPPORT	
	DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	cofrac ESSAIS Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Laure MENJOU
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° : 26
Siccité (moyenne des analyses quotidiennes) : 40,2%
☐ Boue Seine Aval +
☒ Boue Réglementaire
☐ Boue Non Epandable
☐ Boue Non-Conforme FNC n°
Date : 21/07/22 Visa Laboratoire

Delphine LEGRAND
Responsable adjointe Laboratoire
SIAAP Seine Aval
01 30 86 53 77 / 06 63 39 88 01
delphine.legrand@siaap.fr

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

SIAAP Service public de l'assainissement francilien	RAPPORT	
	DLE Direction des laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 0141195364 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	

Votre commande : **BACTERIO BTC (3619)**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **27/06/2022**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-LAM-2022-3295**
Rapport autorisé le : **11-JUIL.-2022 11:35**

SIAAP SEINE AVAL
Delphine LEGRAND
FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO22-32714 / BTC prélevé le **27-JUIN -2022 07:00**
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

	Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité
	Coliformes Thermotolérants	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00058	28/06/2022				Absence	UFC/gMS
	Escherichia coli	FD CEN/TR 16193	28/06/2022				<5.60E+00	NPP/gMS
	Semaine prélèvement		28/06/2022				26	-

Observations liées aux résultats :
Matière sèche : 38.9% (N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2022-3153)
Résultats :

- E. Coli = <5.6 NPP/mL

- Coliformes Thermotolérents = absence dans 0.001 mL

Légende :
BO : BOUE

Yves ZARZELLI
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° : 26
Microbiologie :
Coliformes thermotolérants : Abs /g MS
Escherichia Coli : <5,6 /g MS
Date : 4/07/22
VISA Laboratoire

Delphine LEGRAND
Responsable adjointe Laboratoire
SIAAP Seine Aval
01 30 86 53 77 / 06 63 39 88 01
delphine.legrand@siaap.fr

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.